

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 08561

Numéro SIREN : 891 866 568

Nom ou dénomination : A&A PARTNER RH

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/027029

A&A PARTNER RH
Société par actions simplifiée
Au capital de 73.893 €
73, rue François Mermet

69160 TASSIN LA DEMI -LUNE

891 866 568 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DE L'ACTE DE DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 1ER
JUN 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le premier juin à huit heures trente,

- La société ARTHAUD & ASSOCIES GROUP, propriétaire de Représentée par Monsieur Olivier ARTHAUD	59.114 actions
- La société COT CONSEILS, propriétaire de Représentée par Madame Coline DURONI	14.779 actions
Total égal au nombre d'actions composant le capital social	<u>73.893 actions</u>

Seules associées de la société **A&A PARTNER RH**, société par actions simplifiée au capital de 73.893 €, divisé en 73.893 actions dont le siège social est à TASSIN LA DEMI-LUNE (Rhône) 73, rue François Mermet, représentée également par Madame Murielle RAPINE, président,

Ont pris, conformément à la possibilité offerte par les dispositions légales et statutaires, les décisions ci-après à l'unanimité, relatives à l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés, prennent acte à l'unanimité de la démission de Madame Valérie VIENNOT-TURBA de ses fonctions de Directeur général, à compter de ce jour.

Les associés remercient Madame Valérie VIENNOT-TURBA pour ses fonctions exercées au sein de la Société et décident à l'unanimité de ne pas pourvoir à son remplacement.

SECONDE DECISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, pour effectuer toutes les formalités légales requises.

Le présent acte qui constate les décisions unanimes des associés, sera mentionné sur le registre des délibérations, tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la société.

Fait à Tassin la Demi-Lune
Le 1^{er} juin 2022

La société ARTHAUD & ASSOCIES GROUP
Représentée par Olivier ARTHAUD



La société COT CONSEILS
Représentée par Coline DURONI



Pour intervention
Valérie VIENNOT-TURBA (i)

Bon pour démission des
fonctions de Directeur général -


(i) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour démission des fonctions de Directeur Général ».